

demeure au même niveau qu'en décembre 1943. L'indice de 103.9 en décembre 1945 est de 11.1 p. 100 plus élevé que celui de décembre 1941, époque où la régie des prix est devenue générale.



**Mouvements des prix après la guerre.**—L'avance précitée des prix de gros en général aux États-Unis a fort inquiété les autorités chargées de la réglementation des prix au Canada. Cette avance avait été prévue en juillet 1946 lorsqu'on a rétabli la parité entre le dollar canadien et le dollar américain, réduisant ainsi le coût en dollars canadiens des importations en provenance des États-Unis. Mais cette mesure n'absorbait que 10 p. 100 de la hausse des prix survenue aux États-Unis, hausse qui était plus forte dans le cas de la plupart des articles importés, de sorte qu'une pression continuelle se faisait sentir, spécialement parmi des articles particuliers. L'indice général des prix de gros est passé de 103.6 à 112.0, augmentation de 8.4 p. 100 au cours des dix-neuf mois écoulés entre mai 1945, jour de la victoire en Europe, et décembre 1946.

La hausse s'accélère au Canada en 1947 à mesure que s'atténuent les mesures de réglementation. Vers la fin de l'année, cependant, il devient nécessaire de renforcer la régie des importations en raison de l'augmentation rapide de la balance des importations qu'il faut payer en dollars américains. L'indice général mensuel des prix de gros monte sans interruption de 112.0 en décembre 1946 à 147.3 en février 1948. L'effondrement subit des marchés des denrées de base survenu aux États-Unis en février 1948 est suivi au Canada, en mars 1948, d'une baisse peu importante de l'indice général des prix de gros, lequel descend à 146.9; à la suite de ce recul, toutefois, les